

Gosselies, le 11 mai 2023

Mesdames, Messieurs,

Assemblée générale du 15 juin 2023 - Convocation et Organisation.

Nous vous prions de bien vouloir faire représenter votre commune à l'Assemblée générale de notre intercommunale qui se tiendra le **jeudi 15 juin 2023, à 10 heures 30** au Cinéma IMAGIX, Boulevard André Delvaux 1 à 7000 Mons.

ORDRE DU JOUR

1. Rapport annuel 2022 – en ce compris le rapport de rémunération ;
2. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 :
 - ✦ Présentation des comptes, du rapport de gestion, des règles d'évaluation y afférentes ainsi que du rapport de prises de participation ;
 - ✦ Présentation du rapport du réviseur ;
 - ✦ Approbation des comptes statutaires d'ORES Assets arrêtés au 31 décembre 2022 et de l'affectation du résultat ;
3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2022 ;
4. Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2022 ;
5. Nominations statutaires.

La documentation relative à l'Ordre du jour est disponible sur notre site internet <https://www.oresassets.be/fr/assemblees-generales>.

Un courriel est également adressé ce jour à votre Directrice/Directeur Général.e à l'adresse électronique suivante :

Suite de la lettre par laquelle la commune de est invitée à se faire représenter à l'Assemblée générale d'ORES Assets qui aura lieu le **jeudi 15 juin 2023 à 10h30 à Mons**.

Nous joignons à la présente un modèle de délibération à l'usage de votre Conseil communal, contenant une proposition de décision pour chacun des points inscrits à l'ordre du jour.

Actuellement, nous disposons de formules de pouvoir établies aux noms de en vertu d'une délibération du Conseil communal. Néanmoins, en cas de changement, nous insistons sur la nécessité de communiquer au secrétariat de l'intercommunale, pour le 8 juin prochain au plus tard, les délibérations faisant état des éventuelles modifications intervenues.

Il est primordial de nous faire parvenir votre délibération communale pour le 12 juin 2023 au plus tard à l'adresse suivante : infosecretariatores@ores.be. Toutefois, pour être prise en compte dans les quorums de présence et de vote, au moins un de vos cinq délégués à l'Assemblée générale devra être présent à la réunion.

A défaut de délibération communale, chaque délégué présent dispose d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des droits de vote revenant à la commune qu'il représente.

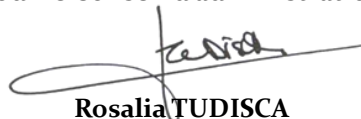
Un courrier de rappel sera adressé à vos cinq délégués à l'Assemblée fin de ce mois.

Conformément à l'article L1523-13, § 1^{er} al. 4 et 5 du CDLD – repris à l'article 25 D de nos statuts -, la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes associées.

Afin de nous permettre de les accueillir dans les meilleures conditions, il est impératif que les délégués et les citoyens s'inscrivent, pour le 8 juin 2023 au plus tard, à l'adresse suivante : infosecretariatores@ores.be ou par téléphone aux numéros 087/59.37.49 ou 071/54.75.65.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir toute information que vous jugeriez utile de connaître à ce sujet et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Conseil d'administration



Rosalia TUDISCA

Secrétaire du Conseil d'administration